

ASSEMBLÉE NATIONALE30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 709

présenté par

M. Dive, M. Vincendet, M. Ray, Mme Frédérique Meunier, M. Bourgeaux, Mme Genevard, M. Boucard, Mme Gruet, M. Rolland, Mme Bazin-Malgras, M. Schellenberger et M. Minot

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« ou, le cas échéant, de bornes de recharge solaire, reliées à un onduleur, qui transforme le courant produit par l'énergie solaire en courant alternatif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La plupart des propriétaires de véhicules électriques rechargent leur voiture à domicile. Pour autant, le manque de bornes de recharge dans l'espace public reste un frein au développement de ce mode de transport plus vert. Or, le développement des photovoltaïques passe aussi par les bornes de recharge c'est pourquoi il convient de développer les points de recharge électriques en proposant une alternative à l'obligation d'installation d'ombrières pour les parcs de stationnement extérieurs de plus de quatre-vingt emplacements. Cet amendement vise donc à proposer une alternative à l'installation d'ombrières intégrant un procédé d'énergies renouvelables sur la totalité de leur partie supérieure assurant l'ombrage via l'installation de bornes de recharge solaire.